Composition portant sur une question de la société contemporaine, devant permettre d’apprécier l’aptitude du candidat à exprimer, sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des évènements qu’une interprétation personnelle et argumentée :

Le rêve européen est-il définitivement révolu ?

 Selon le rapport Carayon A armes égales, plus de 70 % de la législation française et 4/5ème de la législation dans le domaine économique serait directement inspiré par le droit européen. Ainsi, pour 66 millions de Français, pour 500 millions d’européens. l’Europe n’est ni un rêve ni une illusion mais bel et bien une réalité qui encadre et structure leur vie quotidienne.

 Le rêve européen ne doit pas s’entendre au sens psychanalytique ou freudien, à savoir la "réalisation d’un désir inconscient ", mais avant tout comme une promesse, un idéal et un projet politique. Le rêve européen est donc un rêve de construction et d’intégration politique. En ce sens, le rêve européen renvoie tout autant aux origines du projet européen, c’est-à-dire "union sans cesse plus étroite entre les peuples d’Europe" comme on peut le lire dans le Préambule du Traité de Rome, qu’aux objectifs que cet objet politique non identifié s’est fixé, en l’occurrence un continent développé, prospère et en paix.

 Si le rêve de Victor Hugo de 1848, celui de voir un jour la création des Etats-Unis d’Europe, semble aujourd’hui de plus en plus incertain, le rêve européen interroge en dernier recours la capacité des institutions européennes à lui donner une forme, un sens, à en faire un horizon politique partagé par le plus grand nombre de citoyens, en un mot à en faire un rêve collectif.

 Si le rêve européen a essentiellement été porté par la Communauté Economique Européenne (CEE), puis par l’Union Européenne (UE), l’idée même d’Europe politique demeure pour le moins complexe à définir. En effet, l’Europe n’est ni une organisation internationale classique, à l’image par exemple de l’ONU, ni une entité étatique, à l’image par exemple d’une république fédérale. Qualifiée faute de mieux et de manière quasi oxymorique de "fédération d’Etats-nations", l’Europe pourrait in fine se concevoir à partir de ces principes définis par l’ancien président de la Commission Jacques Delors : "la compétition qui stimule, la coopération qui renforce, la solidarité qui unit".

 Aussi la question du rêve européen prend-elle tout son sens dans le contexte actuel. Dans un monde de plus en plus multipolaire et décentré l’Europe n’est plus le centre du monde. A l’heure de "l’idéologie de la fin des idéologies", selon l’expression de Pierre Bourdieu, les grands rêves politiques collectifs ne semblent plus avoir grâce auprès d’opinions publiques de plus en plus méfiantes et distantes vis-à-vis des institutions démocratiques en général et des institutions européennes en particulier.

Quelques mois après le Brexit, alors même que l’économie européenne sort lentement et difficilement de la crise de 2008-2009, comment refonder le rêve de construction et d’intégration européenne ?

 Si le rêve européen, initialement conçu comme une promesse de paix et de prospérité fait aujourd’hui figure de modèle d’intégration (1), l’Europe est cependant confrontée à une crise de légitimité et d’efficacité (2) qui nécessite de repenser la démocratie et la citoyenneté européenne dans le cadre d’un nouvel horizon, d’un nouvel imaginaire du politique (3).

1. **Le rêve européen, avant tout conçu comme une promesse de paix et de prospérité, a fait de l’Europe un modèle d’intégration régionale**

La question d’un rêve européen, a priori déchu ou révolu, procède d’un risque d’illusion rétrospective.

 "Il n’est plus grande douleur que le souvenir des temps heureux au moment de l’infortune" écrivait Dante au cinquième chant de l’Enfer. Ainsi le sentiment de prospérité est toujours rétrospectif et repose le plus souvent sur un passé reconstruit ou mythifié qui n’a pas vraiment existé. C’est pourquoi il convient de rappeler que ce que les Pères fondateurs considéraient comme un rêve, au mieux un projet, est aujourd’hui une réalité pour 500 millions d’Européens. Les réalisations de la CEE puis de l’UE au cours des soixante dernières années vont bien au-delà de ce que les signataires du Traité de Rome auraient pu imaginer ou espérer. En effet, la monnaie unique, le marché unique, l’espace Schengen, les quatre libertés de circulation, la suppression des piliers, la consécration du parlement européen comme co-législateur dans le cadre de la procédure législative ordinaire, la représentation unique des 27 dans le cadre de l’OMC, la mise en place d’opération de maintien de la paix sous l’égide de l’Union (Opération Concordia en Macédoine en 2003), ou encore le très haut degré de politique des droits de l’homme dans le cadre de la Charte des droits fondamentaux ou de la CEDM vont bien au-delà des aspirations pacifiques initiales de Monnet, Schuman, Spaak ou de Gasperi.

Le rêve européen qui s’est construit à partir de ses propres mythes semble aujourd’hui se briser sur une situation socio-économique particulièrement difficile.

 Aux origines du rêve européen se trouve la paix. La Communauté Européenne du Charbon et de l’Acier (CECA) rend donc impossible tout risque de conflit armé entre la France et la RFA en mutualisant des ressources aussi stratégiques dès 1952. Toutefois, il ne faudrait pas oublier que la construction européenne est très largement liée au contexte de guerre froide : il était essentiel pour les Etats-Unis et l’Europe de l’Ouest de présenter un front uni face à l’URSS et aux démocraties populaires. C’est tout autant l’Europe qui fonde et construit la paix que la paix qui fonde et construit l’Europe. D’ailleurs, la guerre en ex-Yougoslavie au début des années 1990 a malheureusement illustré l’incapacité des chancelleries européennes à préserver la paix au sein d’un environnement proche. Ainsi, l’idée même d’Europe se distingue en premier lieu par sa capacité à créer son propre récit, sa propre histoire, son propre mythe politique. Le contraste entre le rêve, dans sa dimension mythifiée, et le contexte actuel en est d’autant plus criant. La question d’un rêve européen révolu se pose surtout dans une Europe marquée par 10 % de taux de chômage moyen, une croissance atone (1%) ou un endettement souverain moyen qui dépasse 90% du PIB. Au Royaume-Uni, les anciens blacks countries du Nord du pays, les quartiers péricentraux et défavorisés du Grand Londres ainsi que plus de 50% des jeunes se sont distingués soit par leur abstention soit par leur vote en faveur du retrait britannique de l’UE.

Si le rêve de construction européenne n’est pas le même pour tous les Etats-membres, l’UE demeure, dans l’ordre international, un modèle d’intégration.

 "La construction européenne est pour la France une réincarnation pour l’Allemagne une rédemption" écrivait Zbigniew Brzezinski dans Le grand échiquier. L’ancien conseiller de Jimmy Carter aurait pu rajouter que du point de vue britannique l’Europe se concevait avant tout comme une vaste zone de libre-échange. Il est également plaisant de remarquer que lorsque la presse française évoque le "couple franco-allemand" en insistant sur la relation quasiment affective, la presse Outre-Rhin évoque pour sa part le "partenariat franco-allemand" en insistant sur la dimension politique de la relation. Pour autant, que la nature de l’axe Paris-Berlin soit exagérée ou nuancée, la relation franco-allemande n’en demeure pas moins un modèle pour d’autres Etats. Il en va ainsi de la relation bilatérale entre Brésil et Argentine dans le cadre du MERCOSUR, ou au sein du Parti travailliste japonais du projet d’intégrer l’ASEAN avec la Chine et de s’inspirer de l’axe franco-allemand afin de poser les fondations d’une organisation régionale solide. Enfin, les institutions européennes (Commission, Conseil, Parlement, Conseil européen) ont directement inspiré l’organisation de l’Union africaine ou de l’UNASUR en Amérique du Sud.

1. **L’Europe est cependant confrontée à une crise de légitimité et d’efficacité qui tend à remettre en cause la promesse et le rêve d’une "union sans cesse plus étroite entre les peuples d’Europe".**

Les institutions et la démocratie européennes font face à une crise de légitimité en partie nourrie par la montée de certains courants populistes.

 La crise de légitimité de la démocratie européenne peut se mesurer sous le prisme de taux de participation particulièrement bas aux élections européennes : 20% en Slovaquie en 2009 par exemple, autour de 30% dans les pays d’Europe de l’Est lors du dernier scrutin. En outre, la citoyenneté européenne demeure une citoyenneté de superposition qui n’offre que des droits complémentaires mais ne repose sur aucun devoir. Aussi, moins de 5% des citoyens européens résidant dans un autre Etat de l’UE participent aux élections locales. Ils sont moins de 0.5 % à se présenter sur des listes électorales. Alors que l’UE se définit dans le préambule du TUE comme une « communauté de droit » il est frappant de constater qu’en vertu d’une jurisprudence constante et confirmée par l’arrêt Jégo-Quéré en 2004 que les citoyens européens n’ont guère l’accès au prétoire du juge européen. Tout ceci renforce finalement les attaques et les critiques de certains courants populistes comme Alternativ für Deutschland en Allemagne, le Movimento Cinque Stelle en Italie ou encore le parti xénophobe Aube dorée en Grèce qui se distinguent, outre leur critique de la construction européenne, par leur capacité à politiser le refus du politique.

L’efficacité de certaines politiques communautaires renforce le sentiment d’un rêve européen inabouti.

 Le marché intérieur demeure l’un des principaux succès de la construction européenne. Pour autant le marché intérieur est loin d’être achevé comme l’atteste l’existante de 27 législations fiscales ou de 27 régimes de protection sociale toutes plus différentes les unes que les autres, malgré les efforts de convergence prônés par la commission. L’Europe est donc marquée par de très fortes disparités. Le salaire minimum est par exemple de 160 euros en Roumanie, contre 1600 au Luxembourg. L’écart de niveau de vie entre la Suède et la Bulgarie s’établit de 1 à 20. Dans le domaine international l’Europe peine à être un acteur diplomatique d’envergure. La célèbre boutade d’Henry Kissinger, "l’Europe quel numéro de téléphone ?" reste malheureusement d’actualité lorsque l’on constate par exemple les multiples aternoiements des chancelleries et des institutions de l’Union pour désigner les chefs d’Etat et les présidents d’institutions européennes chargés de recevoir le Prix Nobel de la paix en 2012.

Les moyens déployés par l’UE ne sont pas nécessairement à la hauteur des ambitions et des rêves politiques des européens.

 Le vote du dernier cadre financier pluriannuel 2014-2020 a été marqué par une baisse sensible des crédits alloués aux politiques européennes (908 Mds en crédits de paiement). Les Etats membres se sont également distingués par leur approche purement comptable en insistant sur les notions de "contributeur" et "bénéficiaire net" ou en négociant âprement leur participation au rabais britannique ainsi qu’au rabais du rabais. Ceci est particulièrement regrettable dans la mesure où le budget de l’UE ne correspond qu’à 1% du RNB des 27, ce qui est sensiblement moins en comparaison du budget fédéral aux Etats-Unis qui représente environ 20% du PIB américain. Enfin, les moyens humains pour faire vivre concrètement le rêve, la promesse d’intégration sont très limités : 55 000 fonctionnaires européens, soit presque l’équivalent du nombre d’agents de la Ville de Paris.

1. **Dans un contexte de crise, il appartient aux générations actuelles de refonder le rêve d’intégration à partir d’un nouvel horizon démocratique.**

Le fonctionnement institutionnel de l’UE doit impérativement gagner en simplicité afin de garantir une pratique politique pleinement démocratique.

 Face aux nombreuses disparités entre Etats-membres il paraît essentiel d’accepter le fait que la construction européenne est fondée aujourd’hui sur une Europe à plusieurs vitesses ou à géométrie variable. En ce sens, une révision des traités allant dans le sens d’une simplification de la procédure de coopération renforcée ou de coopération structurée faciliterait davantage la prise de décision. Surtout, les élections européennes mériteraient d’être davantage politisées. Comme le soulignait le politiste Miguel Maduro, dans le cadre de circonscriptions transnationales, les élections au Parlement européen seraient des élections pour la conquête de la Commission en fonction de la majorité obtenue par les partis européens. A terme, il ne semble pas infondé de poser la question du vote de l’impôt, voire d’un impôt européen, par le Parlement qui demeure l’une des rares chambres, si ce n’est la seule, à ne pas pouvoir se prononcer sur les ressources votées. Enfin, le rôle purement consultatif du comité des régions n’est pas pleinement en adéquation avec l’importance de la politique régionale, première politique au sein du CFP 2014-2020 avec plus de 380 Mds d’euros. Il pourrait être envisagé d’en faire la chambre haute de l’Union, co-législateur avec le Parlement, sur le modèle soit du Sénat français soit du Sénat américain en remplacement du Conseil des Ministres qui, pour sa part, se substituerait au Conseil européen.

Il semble aujourd’hui nécessaire de refonder la citoyenneté européenne sur une volonté et une amélioration politique forte.

 En Europe, c’est avant tout l’Etat qui fonde la citoyenneté mais également la nation. En ce sens, l’Europe de 2016 ressemble quelque peu à la France de 1789 décrite par Mirabeau comme "un agrégat in constitué de peuples désunis" dans la mesure où le sentiment d’appartenance partagé en commun demeure assez faible. C’est pourquoi, le rêve européen, pour pleinement s’épanouir, peut s’inspirer de la conception française de la nation, à savoir une conception volontariste construite par et autour d’un projet fédérateur. "Avoir fait de grandes choses ensemble et vouloir en faire encore " écrivait à ce propos Ernest Renan dans sa célèbre conférence en Sorbonne.

L’écriture d’une histoire commune, la création de nouveaux symboles politiques permettraient de dresser un nouvel horizon du rêve européen.

 En France, l’enracinement de la République tout au long du XIXème siècle a en grande partie été rendu possible par les lois Ferry de 1881-1882. Ainsi, lorsqu’en 1914 les Français entrent en guerre, ils sont majoritairement, définitivement et profondément républicains. A l’échelle de L’Europe, la rédaction d’un manuel d’histoire commun, reposant sur l’enseignement d’une histoire commune serait le gage d’une appartenance politique à l’Europe fondée sur une véritable identité et citoyenneté européenne. Enfin, l’adhésion au rêve européen a également besoin de symboles forts, à l’exemple de l’effigie de Marianne étudiée par l’historien Maurice Agulhon qui permit durant le XIXème siècle d’enraciner concrètement l’idée de république dans tous les villages. Aussi la création d’équipes de sport européennes dans les grandes compétitions internationales serait susceptible de provoquer une réelle adhésion de la part des citoyens européens. Aux JO de Rio l’été dernier, si l’UE avait été un pays elle aurait occupé la première place au classement des médailles.

"J’ai toujours pensé que l’Europe se construirait dans les crises et qu’elle serait la somme des réponses que l’on y apporterait" écrivait Jean Monnet dans ses Mémoires. Ainsi, le moment de crise, défini par Gramsci dans ses Cahiers de prison comme ce moment où "l’ordre ancien tarde à disparaitre et l’ordre nouveau hésite à naître", se distingue par ses capacités créatrices, du moins par la remise en question de l’ordre existant. C’est pourquoi, le contexte actuel représente une occasion historique pour l’Europe. L’occasion de donner sens aux principes fondamentaux, au rêve initial d’intégration tel que le résume la devise même de l’Union : "e pluribus unum", c’est-à-dire "unis dans la diversité".